



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante et unième session
12-18 mai 2005
Bangkok

**QUESTIONS DE GESTION:
EXAMEN DES ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS RÉGIONALES DE LA CESAP**

(Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire)

CENTRE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

RÉSUMÉ

Le présent rapport décrit brièvement les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) en 2004 ainsi que les décisions et recommandations du Comité consultatif technique et du Conseil d'administration, qui se sont réunis du 27 au 29 novembre 2004.

En 2004, les activités du Centre ont été axées sur la recherche et l'analyse des tendances, sur les conditions et possibilités de transfert de technologie, sur le renforcement des capacités technologiques, la diffusion de l'information et des bonnes pratiques, la promotion et la gestion de l'innovation, ainsi que sur la création de réseaux sous-régionaux et régionaux pour aider les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à relever les défis que pose la nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir. Les recommandations formulées par le Conseil d'administration à sa huitième session (6-7 février 2004) et le plan de travail élaboré lors de l'atelier de planification organisé les 7 et 8 avril 2004 ont aidé le Centre à prendre les mesures nécessaires pour inscrire son programme dans la ligne des activités de la CESAP et à déterminer les quatre domaines sur lesquels il s'est focalisé en 2004, à savoir l'information technologique, le transfert de technologie, les écotechnologies ainsi que la gestion de la technologie et l'innovation. Le Centre vise principalement les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les intermédiaires et les prestataires de services d'appui aux PME. Ses services consultatifs en matière d'information et de transfert de technologie prennent diverses formes: périodiques et publications techniques; services d'échanges de technologie; réseaux d'information technologique et de transfert de technologie; et organisation de manifestations en rapport avec le transfert de technologie. En 2004, le Centre a lancé de nouvelles initiatives: «Tech-Mart», cybermarché d'échanges de technologie entre vendeurs et acheteurs, établissement de «technology4sme», réseau de portails de transfert de technologie, «Business-asia-net», portail donnant accès à des informations sur divers pays sur leurs politiques et programmes, et à des conseils pratiques à l'intention des entreprises naissantes ou déjà établies, et «Business Circle», cybergroupe sectoriel d'hommes d'affaires souhaitant étudier les possibilités qu'offre la région de l'Asie et du Pacifique.

Le Conseil d'administration du Centre a été informé, à sa dix-neuvième session (28-29 novembre 2004), que les statuts de toutes les institutions régionales de la CESAP étaient en cours de révision pour être harmonisés et se conformer pleinement aux procédures intergouvernementales et administratives de l'Organisation des Nations Unies. À cette même session, le Conseil a examiné le projet de statuts, qui s'inspirait d'un modèle type approuvé par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU.

La situation financière du Centre, qui a bénéficié d'un montant total de contributions de 294 222,10 dollars des États-Unis, s'est quelque peu améliorée grâce à une contribution plus importante du Gouvernement indien. Un minimum de 550 000 dollars reste, cependant, nécessaire au titre de l'appui institutionnel pour que le Centre puisse assurer de façon durable les services dont ont besoin les pays membres. Ces derniers sont donc instamment invités à accorder un appui institutionnel d'un montant au moins égal ou supérieur aux chiffres indicatifs, soit une contribution annuelle de 20 000 dollars pour les pays en développement et de 5 000 dollars pour les pays les moins avancés, afin que le Centre puisse continuer à leur fournir durablement les services requis. Les principaux donateurs qui contribuent au programme du Centre sont actuellement le Gouvernement de la République de Corée, qui fournit un appui institutionnel et un appui au programme, notamment une participation à la rémunération du Directeur, le Gouvernement allemand, qui soutient la phase de consolidation d'un projet mis en œuvre précédemment, et le Gouvernement indien, qui soutient un projet visant à promouvoir des systèmes nationaux d'innovation dans la région de l'Asie et du Pacifique.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX ET RÉSULTATS EN 2004	1
II. DIX-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET VINGTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE.....	2
III. ADMINISTRATION ET PROGRAMME DE TRAVAIL.....	3
IV. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS	3
V. ANNONCES DE CONTRIBUTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR 2004-2005.....	4
VI. RÉVISION DES STATUTS	4

Annexes

I. Exécution du programme de travail pour 2004.....	5
II. Programme des activités pour 2005	15
III. Programme de travail (2006-2007)	17
IV. Contributions (2004).....	18
V. Projet de statuts révisés du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie.....	19

INTRODUCTION

1. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) est un organe subsidiaire de la CESAP, établi le 16 juillet 1997 et situé à New Delhi. Ses statuts ont été adoptés par la Commission aux termes de la résolution 243 (XLI) en date du 29 mars 1985. L'accord avec le pays hôte, qui confère au Centre le statut d'institution des Nations Unies jouissant des immunités et privilèges y afférents, a été officiellement signé par la CESAP et le Gouvernement indien le 7 avril 1994.

I. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX ET RÉSULTATS EN 2004

2. Les activités du Centre sont axées sur le renforcement des capacités technologiques, la promotion et la gestion de l'innovation ainsi que sur la création de réseaux sous-régionaux et régionaux pour aider les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à relever les défis lancés par la nouvelle économie mondiale du savoir. Par ailleurs, le Centre s'intéresse de plus en plus à la recherche et à l'analyse des tendances, des conditions et des possibilités de transfert de technologie, et il s'attache à identifier et à diffuser les bonnes pratiques. En 2004, le Centre a pris les dispositions nécessaires pour réajuster son programme en fonction des activités de la CESAP et il a privilégié l'information technologique et le transfert de technologie, les écotecnologies ainsi que la gestion technologique et l'innovation. Il a tenu compte des recommandations adoptées par le Comité technique consultatif à sa dix-neuvième session et par le Conseil d'administration à sa dix-huitième session, qui se sont tenues à Manille les 6 et 7 février 2004, ainsi que du plan de travail élaboré lors de l'atelier de planification organisé les 7 et 8 avril 2004. Le Centre vise principalement les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les intermédiaires et les prestataires de services d'appui aux PME; ses services consultatifs en matière d'information technologique et de transfert de technologie prennent différentes formes: services d'échanges de technologie, périodiques et publications techniques, réseaux d'information technologique et de transfert de technologie ainsi que diverses manifestations portant sur le transfert de technologie. Le Centre a lancé quelques nouvelles initiatives en 2004 pour faciliter la prestation de ces services, à savoir, «Tech-Mart», un cybermarché d'échanges de technologie entre vendeurs et acheteurs de technologie, établissement de «technology4sme», réseau de portails de transfert de technologie, «Business-asia.net», portail donnant accès à des informations sur divers pays sur leurs politiques et programmes, et à des conseils pratiques à l'intention des entreprises naissantes ou déjà établies, et «Business Circle», cybergroupe sectoriel d'hommes d'affaires souhaitant étudier les possibilités qu'offre la région de l'Asie et du Pacifique. Toutes les activités du Centre visent les PME, font appel aux technologies de l'information et respectent l'environnement et la sexospécificité. De plus amples détails en sont donnés à l'annexe I.

3. Le Centre a reçu du Gouvernement indien des fonds pour promouvoir des systèmes nationaux d'innovation dans ses pays membres. Il pourra aussi les aider à mettre en place des stratégies de promotion de ces systèmes en leur offrant ses services consultatifs et en faisant connaître les bonnes pratiques. Il créera dans ce but un réseau en ligne et hors ligne sur les systèmes nationaux d'innovation, qui reliera entre elles les institutions publiques et les institutions de recherche

encourageant le développement de ces systèmes. Lors d'un séminaire d'une journée tenue à Dhaka en conjonction avec la session du Conseil d'administration le 30 novembre 2004, les participants ont mis en commun les bonnes pratiques relevées dans divers domaines: politiques et programmes de recherche-développement, cadre opérationnel des institutions publiques de recherche, promotion de la recherche-développement du secteur privé, partenariats public-privé et développement de l'infrastructure scientifique et technologique soutenant des systèmes nationaux d'innovation. La création d'un réseau en ligne et hors ligne a été aussi discutée à cette occasion.

4. En 2003, le Gouvernement de la République de Corée a offert de prendre en charge les frais institutionnels et opérationnels du Centre pendant une période de deux ans. Ce financement permet d'assurer l'exploitation du Centre et de ses activités, compte tenu du réalignement de ses programmes recommandé à la suite de l'évaluation effectuée au début de 2003. En application de la recommandation faite par le Comité consultatif technique à sa dix-neuvième réunion et par le Conseil d'administration à sa dix-huitième session, un atelier de planification a été organisé à Bangkok les 7 et 8 avril 2004 pour élaborer un plan de travail respectant les priorités thématiques de la CESAP et tenant compte des recommandations résultant de l'évaluation du Centre, ainsi que des besoins des pays membres. Le plan de travail élaboré à cette occasion a été présenté à une réunion extraordinaire du Conseil d'administration le 9 avril 2004 et approuvé à sa dix-neuvième session les 28 et 29 novembre 2004 à Dhaka. Le Gouvernement de la République de Corée avait financé l'atelier de planification ainsi que la réunion extraordinaire du Conseil d'administration, dans le cadre du projet évoqué ci-dessus.

5. Le projet «Promotion du réseau de transfert de technologie pour les petites et moyennes entreprises de la région de l'Asie et du Pacifique», financé par le Gouvernement allemand, vise à renforcer les capacités des institutions ou des intermédiaires des pays membres à offrir des services de transfert de technologie et à contribuer ainsi à améliorer la compétitivité des PME et à accélérer l'adoption d'écotechnologies. Ce projet constitue la phase de consolidation d'un projet réalisé précédemment par le Centre sous le même intitulé. Un atelier de planification s'est tenu les 26 et 27 août 2004 à New Delhi pour élaborer un programme de travail réaliste et efficace destiné à ce projet. Il a réuni 16 participants des pays suivants: Chine, Inde, Malaisie, République de Corée, Thaïlande et Viet Nam, ainsi que des membres du personnel de la CESAP et du CAPTT. La matrice qui a été alors élaborée servira de base à la réalisation du projet.

II. DIX-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET VINGTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE

6. La dix-neuvième session du Conseil d'administration du CAPTT s'est tenue à Dhaka les 28 et 29 novembre 2004.

7. Douze pays membres (Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam) y ont participé ainsi que des représentants du Plan de Colombo, ces derniers en tant qu'observateurs.

8. Le Conseil a élu M. Anwar ul Haq (Pakistan) président, M. Luo Delong (Chine) vice-président, et M. D.B. Jayantha Ranatunga (Sri Lanka) rapporteur.
9. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session
 2. Élection du président et du vice-président.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Avenir du CAPTT – point de vue du pays d'accueil.
 5. Rapport sur les activités du CAPTT pour la période allant de décembre 2003 à novembre 2004 et présentation de l'état des ressources financières pour 2004.
 6. Présentation et discussion de la résolution sur les nouveaux statuts du CAPTT.
 7. Date et lieu de la vingtième session du Conseil d'administration.
 8. Rapport du Comité consultatif technique sur sa vingtième réunion.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.

III. ADMINISTRATION ET PROGRAMME DE TRAVAIL

10. Le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport sur les activités du Centre en 2004, résumé dans le présent document et décrit dans l'annexe I.
11. Le Conseil d'administration a approuvé le programme des activités pour 2005 exposé dans l'annexe II du présent rapport.
12. La CESAP a demandé la création d'un nouveau poste d'administrateur P-5, qui serait chargé des activités relatives à l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour le transfert de technologie en Asie et dans le Pacifique; il s'agirait de répondre à la demande faite par la Commission à sa soixantième session pour replacer ce domaine d'activité dans le cadre des priorités thématiques de la CESAP.
13. Les détails du programme de travail du CAPTT pour 2006-2007 figurent à l'annexe III.

IV. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

14. Le Conseil d'administration a approuvé à sa dix-neuvième session le rapport sur la vingtième réunion du Comité consultatif technique. Il a formulé les recommandations suivantes:
 - Viser à renforcer les effectifs du Centre en détachant à court terme du personnel inscrit au budget ordinaire et en acceptant comme stagiaires des experts de pays membres envoyés à titre gracieux.

- Demander à la CESAP de prendre contact avec les pays membres pour veiller à ce qu'ils respectent leur engagement de contribution annuelle au titre de l'appui institutionnel du CAPTT.
- Demander aux pays membres de consulter leurs gouvernements à propos du projet de statuts révisés du Centre et d'informer la CESAP sur les résultats de ces consultations avant le 31 janvier 2005.

V. ANNONCES DE CONTRIBUTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR 2004-2005

15. Le Conseil d'administration a exprimé sa gratitude aux États membres et aux organisations qui avaient fourni un appui au programme de travail du CAPTT en 2004 et annoncé une contribution pour 2005 (voir annexe IV).

VI. RÉVISION DES STATUTS

16. Le Secrétaire exécutif a informé le Conseil d'administration que, dans le cadre des efforts visant à assurer une complète adéquation aux procédures intergouvernementales et administratives de l'Organisation des Nations Unies, les statuts des institutions régionales étaient en cours de révision et d'harmonisation. Le présent projet de statuts révisés (voir annexe V) s'inspirait d'un modèle approuvé par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU.

17. Un petit nombre de membres souhaitant disposer de plus de temps pour consulter leur gouvernement au sujet du nouveau projet de statuts, il a été convenu que chaque représentant pourrait faire connaître la position de son gouvernement (par un simple «oui» ou «non») avant le 31 janvier 2005. L'absence de réponse à cette date vaudrait approbation du projet de statuts révisés. Il a été décidé que c'est à la majorité des voix que le Conseil approuverait le projet de statuts, qu'il soumettrait ensuite à la Commission à sa soixante et unième session. Le secrétariat a été prié de rédiger une note comparant les statuts actuels et le projet de statuts révisés pour en faciliter l'examen par le Conseil. Cette note a été envoyée à tous les États membres le 3 décembre 2004. Un rappel a été envoyé le 12 janvier 2005.

Annexe I

EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004

Résultat attendu du sous-programme correspondant de la CESAP: Amélioration de l'application et de la promotion des technologies de l'information, de la communication et de l'espace par les gouvernements et les parties prenantes dans la planification et l'exécution des politiques et programmes de développement socioéconomique afin d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus y compris ceux de la Déclaration du Millénaire (résultat attendu 2 du sous-programme relatif aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace).

Récapitulation des résultats:

En 2004, les activités du CAPTT ont porté sur la recherche et l'analyse des tendances, conditions et possibilités touchant le transfert de technologie, le renforcement des capacités, la promotion et la gestion de l'innovation ainsi que le réseautage sous-régional et régional, afin de permettre aux pays de la région de l'Asie et du Pacifique de relever les défis de la nouvelle économie mondiale du savoir. Le Centre a privilégié les domaines suivants: information technologique et transfert de technologie, écotecnologies, gestion et innovation technologiques. Il a principalement ciblé les PME ainsi que les intermédiaires ou fournisseurs de services d'appui aux PME. Ses services d'information et de conseil ont pris diverses formes: services d'échanges de technologies; réseaux d'information technologique et de transfert de technologie; et organisation de manifestations en rapport avec le transfert de technologie. En 2004, le Centre a cherché à développer de nouvelles initiatives, comme «Tech-Mart», cybermarché d'échanges de technologies entre vendeurs et acheteurs, création de «technology4sme», réseau de portails de transfert de technologie, «Business-Asia.net», portail donnant accès à des informations sur divers pays sur les politiques et programmes ainsi que des conseils pratiques à l'intention des entreprises naissantes ou déjà établies, «Business Circle», cybergroupe sectoriel d'hommes d'affaires souhaitant étudier les possibilités qu'offre la région de l'Asie et du Pacifique, et promotion de systèmes d'innovation nationaux dans les pays membres. De plus amples détails sur les activités du CAPTT en 2004 sont donnés ci-après.

Les activités et réalisations en 2004 ont été financées à partir de quatre sources: contribution du Gouvernement indien, contribution du Gouvernement de la République de Corée, contribution du Gouvernement allemand (par l'intermédiaire de l'Office allemand de coopération technique GTZ) et contributions communes des pays membres. En 2004, les dépenses du Centre se sont élevées à 612 136,47 dollars des États-Unis réparties comme suit: Gouvernement indien – 191 428,20 dollars; République de Corée – 231 626,16 dollars; GTZ – 73 342,63 dollars; et Compte commun de contributions (contributions annuelles mises en commun par les pays membres) – 115 739,48 dollars.

Détail des activités en 2004:**Information technologique et transfert de technologie**

Services d'échanges de technologies – Le CAPTT sert de lieu d'échanges de technologies aux clients et fournisseurs de technologie, et il offre des services d'échange et de transfert de technologie, favorisant ainsi la coopération et les échanges de technologies entre organisations et entreprises de la région de l'Asie et du Pacifique. Il reçoit des offres de technologie venant d'institutions de recherche, d'universités et de sociétés, y compris de grandes sociétés et d'intermédiaires, et privilégie surtout les PME.

- **Fournisseurs (vendeurs)** – les fournisseurs de technologie peuvent soumettre leurs offres au Centre par divers moyens informatiques comme «Tech-Mart» <[www.technology4sme](http://www.technology4sme.com)> ou le site <www.apctt.org>. L'inscription de ces offres dans la banque de données du Centre est gratuite, mais leur publication dans la revue périodique du Centre *Asia-Pacific Tech Monitor* est payante. Le Centre propose aux fournisseurs de technologie des services de recherche de partenariats en contactant directement ou par diverses voies officielles d'éventuels acheteurs.
- **Demands de technologie (acheteurs)** – Les acheteurs de technologie peuvent présenter leurs demandes au Centre par l'intermédiaire du site web précité. L'inscription de ces demandes dans la banque de données du Centre est gratuite, mais leur publication dans la revue périodique *Asia-Pacific Tech Monitor* est payante. Le Centre propose aux demandeurs de technologie des services de recherche de partenariats en contactant directement ou par diverses voies officielles d'éventuels offrants.

Périodiques et publications techniques – Par ses périodiques et ses publications, le Centre s'efforce de tenir les PME et les responsables politiques au courant de l'évolution technologique et des nouvelles questions se rapportant au développement, au transfert et à l'acquisition de technologies. Les publications sont aussi un important moyen de rapprocher fournisseurs et demandeurs de technologie.

- ***Asia-Pacific Tech Monitor*** (ISSN 0256-9957), principal périodique bimestriel du Centre (1 000 abonnés dans 70 pays) qui se veut un guide sur l'économie nouvelle axée sur l'innovation. Ses articles sur l'évolution technologique, les marchés de la technologie et le transfert de technologie sont rédigés par d'éminents experts de la région. Les thèmes abordés en 2004 ont porté sur la gestion du savoir (moyen pour les PME de renforcer leur compétitivité), le développement de l'entrepreneuriat technologique, le transfert de technologie en Asie et dans le Pacifique, les partenariats public-privé pour le développement et la commercialisation des technologies, la gestion d'une croissance durable des PME, et la mondialisation technologique (une chance pour les petites entreprises). Les «pages jaunes» comprennent une section présentant les offres et les demandes de technologie, les possibilités d'investissement, les alliances stratégiques et les coentreprises.

- Dans le cadre de **VATIS, service d'information sur la technologie à valeur ajoutée**, le Centre publie cinq bimestriels: (*Non-conventional Energy (ISSN 0971-5630)*, *Waste Management* (auparavant intitulé *Waste Technology*) (*ISSN 0971-5665*), *Biotechnology (ISSN 0971-5622)*, *Food Processing (ISSN 0971-5649)* et *Ozone Layer Protection (ISSN 0971-5657)*). Les périodiques de VATIS se caractérisent par la présentation de l'information sous une forme résumée et ils facilitent aussi souvent que possible l'accès direct aux sources d'information. L'information technologique provient de la presse écrite, les sites web pertinents et les services de messagerie électronique. Trois des périodiques de VATIS sont publiés avec le soutien et la coopération d'institutions spécialisées: *Ozone Layer Protection* est soutenu financièrement par le Groupe ozone du Ministère indien de l'environnement et des forêts et *Biotechnology* ainsi que *Waste Management* sont publiés avec le concours respectif du «Biotechnology Consortium India Limited» et de «GTZ-ASEM» (Services consultatifs en gestion de l'environnement).

La version électronique des périodiques du Centre axés sur la technologie peut être consultée sur le site <www.techmonitor.net>, qui a démarré en janvier 2003, enregistre 65 000 accès par mois et 3 500 visites spécifiques. L'information disponible dans les diverses publications du Centre, et notamment dans les périodiques, à l'exception des plus récents, est fournie gratuitement sur ce site web afin d'intéresser un public plus large.

Nouvelles initiatives en matière d'information et de transfert de technologie:

- **Tech Mart** – marché informatique d'échange de technologie entre vendeurs et acheteurs, grâce auquel des institutions publiques de recherche, des universités, des sociétés privées et des particuliers peuvent conclure des transactions en matière de technologie grâce à un réseau en ligne, au service des pays de la région de l'Asie et du Pacifique et des pays de l'extérieur, dans le cadre du Réseau mondial CAPTT des intermédiaires en transfert de technologie. Grâce à ce réseau, il est possible de vendre ou d'acheter des technologies, de créer des coentreprises et aussi de rapprocher demandes et offres de technologie appropriées (<www.technology4sme.com>).
- **Réseau de portails «technology4sme»** – Il s'agit d'un vaste portail destiné principalement aux PME de la région de l'Asie et du Pacifique pour faciliter le transfert de technologie et le développement des entreprises dans ce domaine. Il relève du projet «Promotion du réseau de transfert de technologie au profit des petites et moyennes entreprises de la région de l'Asie et du Pacifique». Le Centre aidera les pays membres à mettre au point leur propre portail national «technology4sme» pour faciliter le transfert de technologie à l'intérieur du pays membre et soutenir les entreprises. Les PME pourront ainsi présenter leurs nouvelles technologies et nouveaux produits ainsi que des informations sur le marché pour promouvoir leurs activités commerciales. Le Centre reliera entre eux tous les portails nationaux «technology4sme» de façon à créer un réseau de réseaux et favoriser le transfert de technologie et les activités commerciales transfrontières.

- **Business-asia.net** – Le CAPTT est en train de mettre au point un site web <www.business-asia.net>, et envisage d'y intégrer la version modifiée et actualisée du site «Business e-Coach» déjà existant. Le nouveau site donnera des informations de type commercial, notamment des informations spécifiques à chaque pays sur différentes questions (politique, législation, réglementation et procédure nationales) ainsi que sur les bases de données pertinentes des pays membres.
- **«Business Circle»** – Cybergroupe d'hommes d'affaires souhaitant étudier les possibilités commerciales qu'offre la région de l'Asie et du Pacifique dans tel ou tel secteur. Il est conçu de façon à faciliter le partage en ligne d'informations sur plusieurs aspects des possibilités commerciales touchant les technologies, et notamment, les nouveaux produits, les tendances du marché, les politiques et pratiques gouvernementales et les infrastructures nationales de recherche-développement dans les pays membres du CAPTT. Ce dernier a l'intention de créer en ligne un cybergroupe sectoriel, dont les membres, souhaitant développer leurs activités dans la région de l'Asie et du Pacifique, pourront communiquer avec d'autres membres de la région et discuter de divers sujets concernant la coopération commerciale, et notamment les possibilités d'achats et de ventes, la création de coentreprises, le financement et l'emploi. Le CAPTT va tout d'abord créer un groupe de ce type dans le secteur de l'industrie mécanique et de l'industrie des matériaux, qui devrait commencer à entrer en service le 1^{er} juillet 2005. Par la suite seront créés d'autres groupes pour d'autres secteurs comme l'industrie électrique et électronique, l'industrie de l'information et de la communication et l'industrie des transports.

Réseaux d'information technologique et de transfert de technologie – Le CAPTT s'emploie à faciliter la mise en place dans la région de réseaux d'intermédiaires susceptibles d'encourager les PME de différents pays à coopérer commercialement. Il aide les membres de ces réseaux à nouer des relations de partenariat avec diverses parties prenantes fournissant des services de transfert technologique complets. Ces réseaux et partenariats élargiront la couverture géographique des activités du Centre dans la région de l'Asie et du Pacifique, et permettront à des PME toujours plus nombreuses de profiter d'un ensemble complet de services de transfert de technologie. Le Centre a pour le moment établi trois réseaux: le Réseau international de transfert d'écotechnologies pour l'Asie (INTET Asia), le Réseau d'information biotechnologique en Asie (BINASIA) et le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les plantes médicinales (APTMNET).

- **Réseau international de transfert d'écotechnologies pour l'Asie (INTET Asia)** – ce Réseau a été établi par le CAPTT en 1994 dans le but de faciliter le transfert à des PME d'écotechnologies portant sur la fabrication et le nettoyage. Il est utile aux entreprises innovatrices et aux intermédiaires de transfert de technologie qui souhaitent découvrir pour eux-mêmes ou pour leurs clients de nouvelles technologies ou les possibilités de collaboration touchant tout particulièrement les écotechnologies. Les membres du Réseau bénéficie de divers avantages: gratuité des périodiques, services de rencontres, subventions pour participer à des manifestations organisées par le CAPTT dans le domaine du transfert de technologie,

préférences pour obtenir grâce au Réseau des contrats de conseil, y compris contrats de sous-traitance, et gratuité d'emplacements publicitaires dans les périodiques du CAPTT. La cotisation annuelle de l'adhésion à INTET Asia s'élève à 300 dollars des États-Unis pour les organisations des pays développés et à 200 dollars pour celles des pays en développement. Une campagne de promotion en cours permet aux candidats de bénéficier d'une adhésion de trois ans en ne payant que pour deux ans. Le Réseau s'est étoffé avec l'arrivée de nouveaux membres. Des outils Web perfectionnés de réseautage et d'échanges commerciaux sont actuellement mis au point à l'intention des membres du Réseau.

- **Réseau d'information biotechnologique pour l'Asie (BINASIA)** – À la cinquante huitième session de la Commission, les membres et membres associés de la CESAP ont demandé au CAPTT de réaliser un projet de création d'un Réseau d'information biotechnologique en Asie. Le Ministère des sciences et techniques de la République de Corée a soutenu le projet et demandé au CAPTT de le développer en coopération avec l'Institut coréen de recherche en sciences biologiques et biotechnologiques. Le CAPTT et l'Institut coréen ont donc approuvé un cadre général d'accord et mis au point le projet BINASIA. Treize pays membres du Centre adhèrent au Réseau et ont désigné leur agent national de coordination, ce sont le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Mongolie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam. Les activités suivantes ont été menées en 2004 au titre de ce projet:
 - **Réunion d'experts sur BINASIA (Bangkok, 29-30 avril 2004)** – Cette réunion a été coorganisée par le CAPTT et l'Institut coréen, en collaboration avec le Centre national thaïlandais de génie génétique et de biotechnologie et avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée. L'objectif général était d'examiner et d'échanger entre pays membres du réseau les connaissances actuelles sur la situation de la biotechnologie et sur les questions émergentes s'y rapportant, en mettant particulièrement l'accent sur les politiques nationales suivies en matière de science et de technologie, et notamment de biotechnologie, sur les ressources institutionnelles et humaines ainsi que sur les programmes nationaux et internationaux de biotechnologie. Les experts ont aussi discuté du Réseau, axé sur l'informatique, et de ses services, et ils ont recommandé des mesures pour en assurer la réussite. Les experts de 12 organismes nationaux de coordination ont participé à la réunion et le Bangladesh, ne pouvant y assister, a communiqué un document de pays.
 - **Atelier national sur BINASIA (Oulan-Bator) (5-6 novembre 2004)** – Le CAPTT a organisé cet atelier national en collaboration avec l'Institut national coréen, le Centre de biotechnologie, l'Institut de biologie, l'Académie mongole des sciences et le Centre mongol de transfert de technologie. Il s'agissait de promouvoir le Réseau en encourageant les diverses parties prenantes du pays à participer à son développement et à l'utiliser. Les 40 participants étaient des directeurs d'instituts de recherche-

développement, des fonctionnaires de premier plan de ministères s'intéressant à la biotechnologie (agriculture, industrie, science et technologie, etc.), des associations industrielles, des PME, des institutions de financement industriel et technologique, des fournisseurs de services de transfert de technologie, des institutions internationales établies en Mongolie et des médias (rédacteurs ou éditeurs de journaux ou d'organes d'information biotechnologique).

- **Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les plantes médicinales (APTMNET)** – Il s'agit d'un portail web d'information sur le développement de la médecine traditionnelle, lancé et parrainé par le CAPTT et ses pays membres en vue d'encourager la diffusion de l'information et la coopération industrielle et technique en faveur de la médecine traditionnelle dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le CAPTT et ses pays membres s'emploient activement depuis le milieu de 2002 à mettre sur pied ce réseau, qui est maintenant bien avancé.
 - **Premier atelier international de formation sur l'établissement des stations nodales du Réseau APTMNET (Wuhan (Chine), 6-12 juin 2004)** – Cet atelier de formation, placé sous l'égide du Ministère chinois de la science et de la technologie, a été organisé par le Centre du Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les plantes médicinales ainsi que par l'Académie d'information scientifique et technique de la province de Hubei et soutenu par le Département de la science et de la technologie de Hubei ainsi que par l'Institut national indien de recherche botanique. La Chine et l'Inde ont joué un grand rôle dans l'organisation de l'atelier, le président et le vice-président actuel du Réseau étant des ressortissants de ces pays. Huit pays y ont participé et deux experts indiens spécialement invités comme consultants pour faire des exposés aux côtés des experts chinois.

Il y a été recommandé que les ministères et agences de financement de chaque pays membre dégagent au plus tôt, et de préférence avant la fin de juin 2004, les fonds nécessaires à l'établissement de stations nodales nationales. Il fallait instituer des programmes d'échanges multilatéraux pour promouvoir la création rapide du Réseau. La Chine et l'Inde avaient bien progressé sur cette voie et disposaient des compétences nécessaires pour créer des stations nodales. Ils pouvaient donc fournir une assistance technique aux autres pays et étudier les possibilités d'apporter leurs concours. L'Atelier a recommandé à l'unanimité que les gouvernements des pays respectifs accordent un soutien financier à la création de stations nodales. La Chine et l'Inde pourraient étudier les possibilités d'obtenir des soutiens en faveur de manifestations internationales organisées dans le cadre du Réseau. Les divers pays pourraient aussi contacter à titre individuel diverses institutions nationales et internationales. Tous les participants et pays membres ont demandé à la CESAP et au CAPTT de renforcer leur appui à la création du Réseau et au CAPTT de jouer un rôle plus actif au sein du programme.

- **Exposition AROGYA (New Delhi, 21-26 septembre 2004)** – Le Département AYUSH, du Ministère indien de la santé et de la famille, a financé la participation de pays membres du réseau APTMNET à l'exposition AROGYA, qui présentait les systèmes indiens de médecine traditionnelle et de plantes médicinales. Le secrétaire du Conseil exécutif d'APTMNET avait vivement encouragé tous les pays à participer à cette exposition, demandant aux pays membres de désigner chacun deux personnes pour faire des démonstrations de leurs produits médicinaux, techniques nationales, etc. Une délégation de la station principale d'APTMNET en Chine a participé à l'exposition et présenté des produits médicinaux et des techniques de médecine traditionnelle chinoise.

Technologie environnementale

Séminaire international sur la construction écologique et les stratégies de conservation des sols et des eaux en vue d'un développement agricole durable (Guang'an (Chine), 22-24 juin 2004) – ce séminaire a été organisé par le Ministère chinois de la science et de la technologie, par le Département de la science et de la technologie de la province du Sichuan, par l'Académie d'agronomie du Sichuan et par la municipalité de Guang'an, en coopération avec le CAPTT, pour répondre à une proposition faite par la Chine à la réunion du Comité consultatif technique tenue au début de 2004. Il s'agissait de diffuser et de partager les informations sur la construction écologique et les stratégies de lutte contre l'érosion des sols et les pertes en eau dans les terrains surexploités et les zones écologiquement fragiles.

Le séminaire était important et opportun car la conservation des sols et des eaux a pris une dimension mondiale. D'une durée de trois jours, il a compris aussi une visite de terrain de projets de démonstration de construction écologique et de conservation des sols et des eaux. La plupart des pays d'Asie ont un travail énorme à accomplir pour lutter contre l'érosion des sols causée notamment par l'eau; le séminaire a donc été pour les pays de la région l'occasion de faire part de leur expérience et de leur savoir en matière de construction écologique ainsi que de conservation des sols et des eaux.

Des experts de 13 pays de la région: Bangladesh, Cambodge, Inde, Iran (République d'islamique d'), Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam, ont participé au séminaire. Les voyages des experts des pays les moins avancés et des pays à économie en transition avaient été pris en charge au titre de la CTPD (coopération technique entre pays en développement).

Gestion et innovation technologiques

Un atelier régional/sous-région Bassin du Mékong sur la promotion de normes de gestion internationales appliquées au développement des TIC (technologies de l'information et de la communication) s'est tenu à New Delhi du 17 au 19 août 2004, en collaboration avec la Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace de la CESAP. Les pays suivants y étaient représentés: Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Kazakhstan, Mongolie, Myanmar, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

Il s'agissait d'assurer le suivi de deux activités précédentes organisées par la CESAP au titre du projet indochinois de la phase VII du programme relatif à l'utilisation des technologies de l'information pour le développement du secteur privé dans la sous-région Bassin du Mékong, à savoir, «une évaluation des besoins en technologies de l'information et de l'état de préparation de la sous-région Bassin du Mékong et l'élaboration de cadres juridiques favorables aux technologies de l'information pour la sous-région Bassin du Mékong». D'autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont été invités à participer à ce programme de façon à faciliter un meilleur échange de données d'expérience sous-régionales et régionales dans ce domaine important qu'est la gestion fondée sur les TIC.

La CESAP a été spécifiquement chargée d'aider ses membres à édifier une société de l'information en renforçant leurs capacités dans le domaine des normes de gestion internationales liées aux TIC. L'objectif global de l'atelier était donc de faire mieux connaître et comprendre comment de nouvelles normes de gestion internationales, comme ISO 9000 (normes de gestion de la qualité), ISO 17799 (systèmes de gestion de la sécurité de l'information) et le modèle de maturité de type CMM, pouvaient renforcer la compétitivité et la qualité dans le secteur des logiciels et des matériels de TIC dans la sous-région Bassin du Mékong et dans d'autres pays de la région tout en assurant la sécurité, la confidentialité et la fiabilité de l'information mise en réseau. Il est devenu essentiel de normaliser l'ensemble des industries au niveau mondial, et surtout les industries de haute technologie, y compris le secteur des TIC.

L'atelier a aidé les participants à comprendre l'importance de l'application de normes internationales de gestion pour renforcer la compétitivité commerciale de l'industrie des TIC dans leurs pays respectifs puisque le commerce international repose plus que jamais sur la fourniture de biens et de services de grande qualité. Les recommandations auxquelles ont abouti les travaux de l'atelier permettront à la CESAP et au CAPTT de mieux aider les pays participants et faciliteront la coopération régionale dans le domaine des TIC.

Le CAPTT a reçu des fonds du Gouvernement indien pour promouvoir des systèmes d'innovation nationaux dans les pays membres. Ce financement lui permettra d'aider les pays membres à établir des stratégies de promotion de ces systèmes en offrant ses services de consultant et en faisant connaître les bonnes pratiques. C'est à cette fin qu'il va créer un réseau en ligne et hors ligne sur les systèmes d'innovation nationaux, qui servira surtout à relier entre eux les institutions publiques et les instituts de recherche qui s'emploient à favoriser la mise en place de systèmes d'innovation nationaux. Un séminaire d'une journée, tenu à Dhaka le 30 novembre 2004 en conjonction avec la session du Conseil d'administration, a permis aux participants d'échanger les bonnes pratiques dans divers domaines tels que les politiques et programmes de recherche-développement, le cadre opérationnel des institutions de recherche soutenues par l'État, la promotion du secteur privé de la recherche-développement, les partenariats public-privé et le développement de l'infrastructure scientifique et technologique favorisant des systèmes d'innovation nationaux. On y a aussi discuté de la création d'un réseau en ligne et hors ligne.

Le Programme de formation à la gestion de l'innovation et du transfert de technologie à l'intention des PME s'est déroulé à New Delhi du 12 au 15 octobre 2004. Il était organisé au siège du CAPTT par INSME (Réseau international pour les PME), WASME (Association mondiale des petites et moyennes entreprises) et le CAPTT, qui travaille depuis des années avec ces deux organismes au service des PME. Trente-cinq participants des pays suivants: Afrique du Sud, Bahreïn, Bostwana, Inde, Italie, Kazakhstan, Kenya, Palestine, République de Corée et Roumanie ont suivi le programme de formation, divisé en six sessions. Les sujets suivants y ont été étudiés: gestion du processus de transfert de technologie, gestion des technologies et des innovations dans les PME, audit des technologies, aspect juridique du transfert de technologie, liaisons avec l'industrie et commercialisation des technologies et des instruments financiers au service de l'innovation dans les entreprises.

Projets du CAPTT en cours d'exécution

- **Renforcement du CAPTT** – En 2003, le Gouvernement de la République de Corée a alloué des fonds couvrant les coûts institutionnels et les coûts de fonctionnement du Centre pendant deux ans. Ces crédits financent l'exploitation du Centre et les activités entreprises en vue de réajuster et réorienter ses programmes conformément aux recommandations découlant de l'évaluation du début de 2003. En application des recommandations formulées par le Comité consultatif technique à sa dix-neuvième réunion et par le Conseil d'administration à sa dix-huitième session, un atelier de planification s'est tenu à Bangkok les 7 et 8 avril 2004 pour mettre au point un plan de travail du Centre qui soit conforme aux priorités thématiques de la CESAP et tienne compte des recommandations issues de l'évaluation du Centre ainsi que des besoins des pays membres. Le plan de travail ainsi élaboré a été présenté au Conseil d'administration à sa réunion extraordinaire du 9 avril 2004 et approuvé par lui à sa dix-neuvième session. Le financement de l'atelier de planification et celui de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration ont été assurés par le Gouvernement de la République de Corée au titre du projet ci-dessus.
- **Promotion d'un réseau de transfert de technologie pour les PME de l'Asie et du Pacifique** – Le projet «Promotion du réseau de transfert de technologie pour les petites et moyennes entreprises de la région de l'Asie et du Pacifique», financé par le Gouvernement allemand, vise à renforcer les capacités des institutions ou des intermédiaires des pays membres à offrir des services de transfert de technologie et contribuer ainsi à améliorer la compétitivité des PME et à accélérer l'adoption d'écotechnologies. Ce projet constitue la phase de consolidation d'autre projet réalisé précédemment par le Centre sous le même intitulé. Un atelier de planification s'est tenu à New Delhi les 26 et 27 août 2004 pour préparer un programme de travail réaliste et efficace dans le cadre de ce projet. Il a réuni 16 participants des pays suivants: Chine, Inde, Malaisie, République de Corée, Thaïlande et Viet Nam, ainsi que des membres du personnel de la CESAP et du CAPTT. La matrice mise au point au cours de l'atelier servira de base à la réalisation de ce projet.

Questions financières et administratives – Les opérations du CAPTT sont financées à partir de deux sources principales: l'appui institutionnel assuré par les pays membres et les contributions versées par différents donateurs pour des projets de coopération technique. Les contributions des pays membres et des donateurs ont permis au Centre d'exécuter avec succès de nombreux projets de transfert de technologie. Les contributions des pays membres baissent, cependant, chaque année, ce qui crée une certaine instabilité financière. Sur les 294 222,10 dollars versés au Centre par les pays membres, 202 448,80 ont été déboursés par le pays d'accueil, l'Inde. Le solde, soit 91 773,30 dollars, a été fourni par neuf autres pays de la région. On estime que le Centre a besoin de 550 000 dollars chaque année pour maintenir un cadre minimal de trois administrateurs, dont le Directeur. Grâce à l'appui institutionnel et à la coopération technique de la République de Corée, les services du Directeur seront pris en charge pendant une période de deux ans. Toutefois, pour continuer à fournir ses services de manière durable, le Centre doit absolument disposer d'un effectif de base comptant au moins deux administrateurs. Les pays membres sont donc instamment priés de verser une contribution égale ou supérieure au montant indicatif, fixé à 20 000 dollars pour les pays en développement et à 5 000 dollars pour les pays les moins avancés. Ils sont aussi invités à détacher auprès du Centre des experts et du personnel d'encadrement à titre gracieux. Cela permettrait aux experts d'accumuler une expérience professionnelle qui leur sera utile ensuite dans leur pays et de stimuler la coopération entre le CAPTT et les autres pays membres.

Annexe II

PROGRAMME DES ACTIVITÉS POUR 2005

Réalisation escomptée du sous-programme correspondant de la CESAP

Amélioration de l'application et de la promotion des technologies de l'information, de la communication et de l'espace par les gouvernements et les parties prenantes dans la planification et l'exécution des politiques et programmes de développement socioéconomique afin d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire.

Produit A: Réunions du Conseil d'administration et du Conseil consultatif technique

Montant estimatif du coût: 25 000 dollars

Source de financement prévue:

- Compte commun de contributions du CAPTT

Produit B: Le groupe cible connaît bien les nouvelles technologies émergentes, y compris les écotecnologies, et est à même de les appliquer.

<u>Description des activités</u>	<u>Coût (dollars des États-Unis)</u>	<u>Source de financement prévue</u>
Établir et promouvoir le Réseau d'information biotechnologique en Asie (BINASIA)	30 000	GTZ/ République de Corée (KRIBB)
Diffuser l'information grâce au service d'information sur la technologie à valeur ajoutée (VATIS) et à diverses publications et périodiques	47 000	Fonds d'affectation spéciale du Gouvernement indien/GTZ
Formation d'instructeurs de gestion des déchets, y compris les déchets dangereux	En préparation	Environnement Canada

Produit C: Le groupe cible a amélioré ses compétences pour gérer les technologies traditionnelles/ les noyaux industriels.

<u>Description des activités</u>	<u>Coût (dollars des États-Unis)</u>	<u>Source de financement prévue</u>
Créer le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les plantes médicinales (APTMNET)	15 000	GTZ
Élargir et améliorer le Réseau Asie-Pacifique sur le bambou	10 000	GTZ
Créer des centres de démonstration dans certains pays pour accroître la compétitivité à l'exportation des fruits tropicaux	En préparation	Fonds commun pour les produits de base

Produit D: Le groupe cible est capable de fournir aux PME des services de gestion de technologie à valeur ajoutée.

<u>Description des activités</u>	<u>Coût (dollars des États-Unis)</u>	<u>Source de financement prévue</u>
Évaluer et améliorer les portails régionaux et nationaux de transfert de technologie «technology4sme» et «Tech-Mart»	45 000	GTZ
Évaluer les publications et périodiques du CAPTT ainsi que les plans de transfert de technologie	7 000	Fonds spécial du Gouvernement indien/GTZ
Élaborer un portail régional de formation commerciale «Business asia.net»	23 000	GTZ

Produit E: Des réseaux technologiques régionaux sont en place.

<u>Description des activités</u>	<u>Coût (dollars des États-Unis)</u>	<u>Source de financement prévue</u>
Concevoir et créer un portail «Business Circle» des entreprises de TI	3 000	GTZ
Créer un réseau régional de systèmes d'innovation nationaux	55 000	Gouvernement indien

Autre:

Coûts administratifs du CAPTT:

Montant estimatif des coûts: 175 000 dollars des États-Unis

Sources de financement prévues:

- Contribution du Gouvernement indien
- Compte commun de contributions du CAPTT

Annexe III

PROGRAMME DE TRAVAIL (2006-2007)

Objectif du sous-programme	Améliorer l'accès aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace ainsi que l'élaboration, le transfert et l'application de ces technologies, afin de tirer le meilleur parti possible des avantages de la mondialisation.
Réalisation escomptée b)	Renforcement des capacités nationales en matière d'application des technologies de l'information, de la communication et de l'espace à la planification et à la mise en œuvre des programmes de développement socioéconomique, y compris la promotion de l'égalité des sexes.
Résultat intermédiaire b)4)	Dans les pays membres, les PME sont capables d'accéder aux technologies et de les utiliser grâce aux réseaux du CAPTT (TECH4SME, APTMNET, BINASIA).
Produit:	<p>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (BO/HB):</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les activités du CAPTT (2006, 2007); ii) Assistance aux représentants et rapporteurs: Conseil d'administration du CAPTT (2006-2007).
Produit:	<p>Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Publications régulières bimestrielles: <i>Asia-Pacific Tech Monitor</i> (HB) <i>VATIS, Waste Management</i> (HB) <i>VATIS, Non-conventional Energy</i> (HB) <i>VATIS, Food Processing</i> (HB) <i>VATIS, Biotechnology</i> (HB) <i>VATIS, Ozone Layer Protection</i> (HB) ii) Brochures, fiches de synthèse, planches murales, pochettes d'information: Directives sur les transferts de technologie (HB) Plaquettes spéciales (HB): systèmes d'innovation nationaux, établissements scientifiques et technologiques et de recherche-développement dans la région de l'Asie et du Pacifique; guide de la création et de la gestion d'entreprise dans les pays de la région Asie-Pacifique (HB) iii) Ressources audiovisuelles: site web du CAPTT (mise à jour continue, HB) Cédérom «Business e-Coach» (HB).
Produit:	<p>Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Services consultatifs concernant le transfert de technologie au profit des PME et les systèmes d'innovation nationaux (HB); ii) Cours, séminaires et ateliers de formation: séminaires/ateliers régionaux sur le transfert de technologie (2 en 2006 et 2 en 2007 avec 40 participants chacun) (HB); iii) Projets de terrain: séminaires nationaux sur les systèmes d'innovation nationaux (2 en 2006, 2 en 2007) (HB).

*Annexe IV***CONTRIBUTIONS (2004)***Contributions annuelles ordinaires*

Pays/organisation	Contributions en 2004 (dollars des États-Unis)
Bangladesh	13 984,81
Chine	19 980
Inde*	202 448,80
Malaisie	15 000
Népal	4 500
Pakistan	5 000
Philippines	4 308,49
République de Corée	10 000
Thaïlande	15 000
Viet Nam	4 000
Total	294 222,10

Contributions extrabudgétaires

Pays/organisation	Projet/activité	Contribution (dollars des États-Unis)
République de Corée	Renforcement du CAPTT	272 969,97**
Allemagne	Promotion du réseau de transfert de technologie au profit des petites et moyennes entreprises de la région Asie-Pacifique	22 397,10***
Inde*	Promotion de systèmes d'innovation nationaux dans les pays membres du CAPTT	104 343,11 (document de projet en préparation)

* Equivalent en devise locale (roupies indiennes).

** La contribution s'élève à 515 000 dollars pour l'ensemble du projet (deux ans).

*** La contribution s'élève à 430 000 euros pour l'ensemble du projet (deux ans).

*Annexe V***PROJET DE STATUTS RÉVISÉS DU CENTRE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE
POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE***(tel qu'approuvé par le Conseil d'administration)**Création*

1. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (ci-après dénommé le «Centre» ou «CAPTT»), créé le 16 juillet 1977 en application des résolutions 159 (XXXI) et 164 (XXXII) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, continue à fonctionner conformément aux présents Statuts.
2. Les membres du CAPTT sont les mêmes que les membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ci-après: «CESAP» ou «Commission»).
3. Le CAPTT a le statut d'organe subsidiaire de la CESAP.

Objectifs

4. Le CAPTT a pour objectifs d'aider les membres et membres associés de la CESAP à renforcer leurs capacités de mettre au point et de gérer des systèmes d'innovation nationaux, de transférer, d'adapter et d'appliquer des technologies, d'améliorer les conditions de transfert de technologie, de déterminer les technologies intéressant la région et d'en promouvoir la mise au point et le transfert.
5. Aux fins définies ci-dessus, le Centre exerce les fonctions suivantes:
 - Recherche et analyse des tendances, des conditions et des possibilités;
 - Services consultatifs;
 - Diffusion de l'information et des bonnes pratiques;
 - Réseautage des principales parties prenantes;
 - Formation du personnel national, et notamment, des scientifiques et analystes de politiques.

Statut et organisation

6. Le CAPTT a un conseil d'administration (ci-après dénommé «le Conseil»), un directeur, son personnel et un comité technique.
7. Le CAPTT a son siège à New Delhi.
8. Les activités du CAPTT sont conformes aux grandes orientations pertinentes adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission. Le Centre est soumis au Règlement financier et aux Règles de gestion financière et aux Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux instructions administratives applicables.

Conseil d'administration

9. Le Centre a un Conseil d'administration comprenant un représentant désigné par le Gouvernement indien et au moins huit représentants désignés par d'autres membres et membres associés de la CESAP élus par la Commission. Les membres et membres associés élus par la Commission le sont pour une période de trois ans et sont rééligibles. Le Secrétaire exécutif ou son/sa représentant(e) assiste aux réunions du Conseil.

10. Le Directeur du Centre exerce les fonctions de secrétaire du Conseil.

11. Des représentants a) d'États qui ne sont pas membres du Conseil, b) d'organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ou d'institutions apparentées et c) de toute autre organisation jugée appropriée par le Conseil, ainsi que des experts dans des domaines intéressant ce dernier peuvent être invités par le Secrétaire exécutif à assister à ses réunions.

12. Le Conseil se réunit au moins une fois par an et peut adopter son propre règlement intérieur. Les sessions du Conseil sont convoquées par le Secrétaire exécutif de la CESAP, qui peut proposer la tenue de sessions extraordinaires de sa propre initiative et convoque de telles sessions extraordinaires à la demande d'une majorité des membres du Conseil.

13. La majorité des membres du Conseil constitue le quorum.

14. Les membres du Conseil disposent chacun d'une voix. Les décisions et recommandations du Conseil sont adoptées par consensus ou, à défaut, à la majorité des membres présents et votants.

15. À chacune de ses sessions ordinaires, le Conseil élit un président et un vice-président qui demeurent en fonction jusqu'à la session ordinaire suivante. Le président ou, en son absence, le vice-président assurent la présidence des réunions du Conseil. Si le président est dans l'incapacité d'accomplir l'intégralité du mandat pour lequel il a été élu, le vice-président le remplace jusqu'à la fin de ce mandat.

16. Le Conseil examine l'administration et la situation financière du CAPTT ainsi que l'exécution de son programme de travail. Le Secrétaire exécutif soumet chaque année à la Commission pour examen, lors de sa session annuelle, un rapport tel qu'adopté par le Conseil.

Directeur et personnel

17. Le Directeur et le personnel du CAPTT sont membres du personnel de la CESAP et nommés conformément aux règles, règlements et textes administratifs appropriés de l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur est nommé d'une manière conforme aux règles et règlements de l'ONU.

18. Le Directeur rend compte au Secrétaire exécutif de la CESAP de l'administration du CAPTT et de l'exécution de son programme de travail.

Comité technique

19. Le CAPTT a un comité technique composé d'experts venant des pays membres et membres associés de la CESAP ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les membres du Comité technique sont nommés par le Directeur en consultation avec le Secrétaire exécutif.

20. Le Comité technique est chargé de donner des avis au Directeur quant à la formulation du programme de travail et aux autres questions techniques concernant les activités du CAPTT.

21. Les rapports des réunions du Comité technique, accompagnés des observations y relatives du Directeur, sont soumis au Conseil à sa session suivante.

22. Le Comité technique élit son président à chaque réunion.

Ressources du Centre

23. Tous les membres et membres associés de la CESAP sont instamment priés de verser régulièrement une contribution annuelle pour le fonctionnement du Centre. L'ONU administre un fonds commun d'affectation spéciale auquel ces contributions sont versées.

24. Le CAPTT s'efforce de mobiliser des ressources suffisantes pour financer ses activités.

25. L'Organisation des Nations Unies maintient des fonds d'affectation spéciale distincts pour les contributions volontaires destinées aux projets de coopération technique ou autres contributions volontaires exceptionnelles destinées aux activités du CAPTT.

26. Le CAPTT est administré conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Modifications

27. La Commission adopte les modifications des présents Statuts.

Questions non couvertes par les présents Statuts

28. Au cas où une question de procédure non couverte par les présents Statuts ou par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration au titre du paragraphe [12] des présents Statuts se poserait, la partie pertinente du règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'applique.

Entrée en vigueur

29. Les présents Statuts entrent en vigueur à la date de leur adoption par la Commission.